
Dons de la commune et de la société populaire de Lavour, des sociétés populaires de Toulza, de Briatexte, de Giroussens et d'Ambres, et des communes de Séran et Cambon, lors de la séance du 14 germinal an II (3 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons de la commune et de la société populaire de Lavour, des sociétés populaires de Toulza, de Briatexte, de Giroussens et d'Ambres, et des communes de Séran et Cambon, lors de la séance du 14 germinal an II (3 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 60-61;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28895_t1_0060_0000_11

Fichier pdf généré le 30/01/2023

du département des Vosges; les propositions de paix que vous n'aurez pas jugé dignes de la première nation de la terre, ne seront bonnes que pour nous provoquer de plus en plus à la fabrication des matières qui doivent servir à foudroyer les tyrans.

La Société populaire de Remiremont s'est empressée de faire mettre à l'ordre du jour dans sa commune, l'exécution de vos décrets et des arrêtés du Comité de Salut public pour l'extraction du salpêtre; forts de notre attachement à la république, et de notre confiance à la Convention nationale, nous ne craignons rien des efforts redoublés de l'Europe conjurée contre nous, si vous êtes décidés à rester à votre poste jusqu'à la paix. Nous vous y invitons avec instance au nom de la patrie.

DELORME (*vice-présid.*), F. DEMANGE (*présid.*),
AUARÉ (*secrét.*), Ch. Fr. ROL (*secrét.*).

6

L'agent national de la commune d'Alais, département du Gard, annonce à la Convention nationale que cette commune fait offrande à la patrie de trois cavaliers armés et équipés à ses frais.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

7

Celui près le district de Lavaur écrit qu'il a été déposé dans les magasins, en dons patriotiques, par la commune de Lavaur, 149 marcs 7 onces d'argenterie d'église; par la société populaire de cette commune, pour l'armée des Pyrénées Orientales, 866 liv. 5 sols 6 deniers, 22 redingotes, deux paires de boucles d'argent et autres effets; par celle de Toulza, 25 liv. 10 sols, 24 capotes, 11 chemises; par celle de Briatexte, 30 chemises; par celle de Giroussens, 5 couvertures; par celle d'Ambres, 68 chemises et 49 liv. 10 sols; par celle de Puilaurens, 113 chemises, 65 couvertures, 154 fusils, 32 pistolets, 13 sabres, et 34 marcs 3 onces d'argenterie d'église; par la commune de Séran, 12 chemises et une couverture; et par celle de Cambon, 6 marcs 3 onces d'argenterie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Lavaur, 1^{er} vent. II. L'agent nat., à la Conv.*] (3).

Quoique les sans-culottes qui composent la Société montagnarde de Lavaur n'aient d'autre propriété que le salaire des services qu'ils rendent à leurs citoyens, ils savent prendre sur leurs besoins, ils ont su sacrifier une partie de leur existence, de celle de leur épouse et de leurs enfants, pour venir au secours de la grande famille, pour soulager ceux de leurs frères qui versent si glorieusement leur sang pour défendre la liberté et l'égalité, qui du

haut de la montagne sainte répandent leurs bienfaits ineffables sur le sol de la République française. Ils n'ont cependant pas fait retentir l'enceinte de la représentation nationale des dons qu'ils ont porté sur l'autel de la patrie; plus occupés de la cause commune que d'eux-mêmes, ils ont employé à agir pour elle le temps qu'ils auraient pu mettre à étaler dans des adresses l'état de leurs dons. Ils n'ont pas cherché à obtenir une publicité qui n'aurait eu d'autre objet que de flatter le civisme, et ne trouvent-ils pas dans la satisfaction de leur cœur la récompense intérieure de leur dévouement. Mais ils ont dû éviter ce mystère quand la manifestation de leurs opinions et de leurs actions a pu devenir utile au triomphe de la Révolution. Lorsque le fédéralisme hideux levant une tête altière, voulut déchirer les départements méridionaux, les sans culottes de ce district, que l'on voulait étouffer sous les eaux fétides du Marais qui inondaient les contrées qui nous environnent, se réunirent sur le sommet de la Montagne. Ils y firent entendre la voix toute puissante de l'indivisibilité de la République. Cette voix sacrée appelait la vengeance que les traîtres allaient exercer contre eux. Mais réfléchis par la Montagne, avec les feux de la foudre qu'elle a jailli contre les conspirateurs, ils ont été confondus dans l'abîme qu'il voulaient ouvrir sur nos pas et la liberté a été sauvée pour toujours, en se plaçant sur la montagne sainte qui sera toujours inaccessible aux traîtres de tous les partis.

Pères du peuple, veillez du haut de cette Montagne sur les destinées de la France. Du haut de cette Montagne, dirigez la foudre que le peuple a remis dans vos mains, contre les modérés, les fédéralistes, les ennemis du peuple de toutes les couleurs et quelles que soient les bannières qu'ils adoptent. Restez au poste qui vous a été assigné par votre souverain et que vous remplissez avec tant de dignité, assurez le bonheur des générations futures. Les sans-culottes du district de Lavaur seconderont vos efforts par tous leurs moyens, trop satisfaits quand ils coopèrent au bien public pour qu'ils puissent encore désirer quelque chose. Ils n'ont pas recherché la publicité, ils avaient résolu de garder le plus profond silence sur les dons qu'ils déposaient sur l'autel de la patrie, mais comme les efforts miraculeux de nos frères d'armes viennent de nous prouver que nous ne faisons qu'acquitter une dette sacrée en faisant des sacrifices pour eux, je me fais un devoir de vous en remettre la quittance et déclarer à la Convention nationale que la Société de Lavaur a remis dans les magasins du District pour le service de l'armée des Pyrénées-Orientales: 866 liv. 6 s. 6 d.; 21 roupes, 1 redingote, 1 pantalon, 1 gilet, 1 culotte, 2 manteaux, 2 habits, 6 gallons, 2 paires de boucles d'argent, 14 boutons, 2 paires de souliers, 4 chemises, 1 paire de bas.

La Société de Cuq-Toulza: 25 liv. 10 s.; 24 capotes, 11 chemises, 9 couvertures, 1 pantalon, 1 paire de bas, 1 paire de guêtres, 1 paire de souliers et 1 livre 3/4 1/2 écharpie.

Celle de Graulhet: 116 chemises, 1 pique, 1 croix de St. Louis.

Celle de Briatexte: 30 chemises.

Celle de Giroussens: 5 couvertures.

(1) P.V., XXXIV, 379. J. Sablier, n° 1237; B^{tn}, 17 et 28 germ. (suppl¹).

(2) P.V., XXXIV, 379. B^{tn}, 28 germ. (2^e suppl¹).

(3) C 297, pl. 1021, p. 18.

Celle d'Ambrès : 68 chemises, 28 livres de linge pour écharpie, 26 l. écharpie, 87 liv. 15 s. pour l'achat de 13 paires de souliers et 6 liv. 15 s. argent.

La commune de Séran : 1 couverture et 12 vieilles chemises pour écharpie.

La Société de Puylaurens a fourni 113 chemises, 176 livres vieux linge ou écharpie, 1 bonnet de coton, 1 mouchoir, 9 gibernes, 2 paires de souliers, 65 couvertures, 13 sacs de peau, 2 habits uniformes, 1 manteau, 1 roupe, 2 cols, 154 fusils dont 31 peuvent être mis en réparation et employés dans les armées, 32 pistolets, 13 sabres. Elle a fourni des souliers à la plupart des hommes qui sont partis de son sein et elle a remis à l'administration, pour les faire passer à leur destinataire, 34 marcs 3 onces 1/2 d'argenterie provenant des dépouilles de la superstition et du fanatisme dont le peuple a fermé le temple, et qu'il destine aux frais de la guerre que le peuple français soutient avec tant de gloire contre les despotes coalisés de l'Europe.

La commune de Lavaur a remis à l'administration : 149 marcs 7 onces 1/2 d'argenterie provenant des dépouilles de la superstition.

La municipalité de Cambon a imité son exemple et elle a remis 6 marcs 3 onces 1/2 d'argenterie. Salut, égalité, fraternité.

CAMBEFORT

(agent nat. & présid. de la Sté popul.)

8

Le citoyen Joseph Pagés Beaufort, cadet (1), jouissant d'une pension militaire de retraite de 540 liv., fait don pendant toute la durée de la guerre, à compter du 1^{er} germinal, de la moitié de cette somme pour les besoins de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (2).

9

Les sociétés populaires de Tournus, d'Amberieu et de Rochechouart, instruisent qu'elles viennent de faire partir chacune un cavalier monté, armé et équipé à leurs frais. La dernière a déposé en outre à l'administration du district de Saint-Junien, 300 chemises, 45 paires de bas, 16 habits bleus, 4 habits écarlates, 3 aunes de drap Silésie, une paire de guêtres, un manteau et 20 livres de charpie; les habitants de la commune d'Ambérieu ont donné 252 chemises, 104 paires de bas, 32 paires de guêtres et 8 paires de souliers; toutes ces adresses respirent l'énergie républicaine, et invitent la Convention nationale à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) De Castelsarrazin.

(2) P.V., XXXIV, 380; Bⁱⁿ, 28 germ. (2^e suppl^t).

(3) P.V., XXXIV, 380. J. Sablier, n° 1236 et 1237; Bⁱⁿ, 16 et 28 germ. (suppl^t).

a

[Tournus, s. d.] (1).

« Braves et intrépides représentants,

La cause de la Liberté, la cause de l'humanité triomphent enfin des coups mortels que lui portoient les despotes et le tyrans coalisés : de toutes parts, les Républicains font sentir à leurs vils satellites, ce que peut le courage d'un peuple qui n'a d'autre ambition que celle de recouvrer des droits imprescriptibles, attributs attachés essentiellement à la nature humaine : la liberté et la raison.

Depuis longtemps le despotisme nous avait privé de l'usage du premier, et depuis 18 siècles le fanatisme avoit asservi notre raison. Aidés de votre énergie, braves représentants, nous avons secoué les chaînes qui nous tenoient dans un honteux esclavage, les rayons de lumière sortis du sein de la Montagne nous ont tiré de l'état d'aveuglement et de ténèbres où nous avoit plongés une caste d'hommes masqués de vertus et pétris de tous les vices.

Nous sommes, grâce au courage de nos braves défenseurs et aux mesures révolutionnaires que vous avez décrétés, à l'abri des coups que nous vouloient porter nos ennemis du dehors et du dedans, les derniers sont terrassés totalement et s'il en reste, ils sont réduits à se cacher, la surveillance de vos Comités et des sans-culottes composant les sociétés populaires nous mettent à l'abri de leurs tentatives.

Les premières sont aux abois et ces monstres voyant leur rage impuissante se flattent d'obtenir la paix. Non, Citoyens représentants, non ! la liberté ne capitule point avec la tyrannie.

Les tyrans et les despotes réunis par une ligue infâme ont eu l'horreur de nous faire la guerre, la plus injuste et la plus cruelle. Quel étoit leur objet; quel étoit leur but ? Celui de combattre la cause de l'humanité, celui d'étouffer les progrès de la raison. Point de paix avec ces scélérats, ils ne l'emploieroient que pour tramer de nouveaux forfaits, de nouveaux complots, de nouvelles trahisons contre la liberté. L'expérience de tous les siècles nous a prouvé que le parjure leur est familier, et qu'au gré de leurs caprices ou de leurs intérêts, ils ont violé la foi des traités les plus sacrés.

C'est de la cause d'un peuple dont il s'agit, c'est à eux à la traiter, que le premier article du pacte social, qui doit cimenter le bonheur de tous, soit la chute des têtes des tyrans. Point de paix, point de paix, sans cet article préliminaire. Guerre aux tyrans, paix aux chaumières, c'est le serment des républicains, c'est celui qu'ont prêté les sans-culottes de la Société populaire de Tournus. Ils offrent à la patrie leurs bras et leurs biens. Vous trouverez cijoint l'état des effets que nous vous adressons pour nos braves défenseurs et provenant d'une souscription ouverte tant dans la commune de Tournus, que dans celle de son canton, ils consistent en effets d'équipement et de soulagement pour nos frères blessés. La Société a équipé et monté un cavalier, vrai jacobin qui va partir pour porter de nouveaux coups à la

(1) C 299, pl. 1053, p. 44.